



**LES CONCESSIONNAIRES PARISIENS DE PARCS DE STATIONNEMENT SUSPENDENT
L'ACCORD CONCLU AVEC LA VILLE DE PARIS
SUITE AUX ANNONCES UNILATERALES ET SANS CONCERTATION D'ANNE HIDALGO SUR
LE STATIONNEMENT APRÈS LE 11 MAI**

Paris, le 06 mai 2020

Depuis le premier jour de la crise sanitaire et **l'annonce du confinement**, la **Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS)** est aux côtés de la **Mairie de Paris** pour accompagner la mise en place d'offres de stationnement adaptées aux conséquences du Covid-19. **Cela s'est concrétisé dès le 16 mars par la gratuité du stationnement sur voirie d'une part et par le maintien en activité des parcs de stationnement d'autre part.**

Cette concertation et co-construction d'une offre adaptée s'est poursuivie avec la ville pour apporter une réponse adaptée à la reprise dès le 11 mai 2020. Ainsi, l'ensemble de nos adhérents exploitants de parcs en ouvrage a **accepté la mise en place d'un dispositif d'ampleur pour multiplier le nombre de parcs relais aux portes de Paris, et répondre ainsi au besoin de mobilité de personnes qui ne pourraient ou ne souhaiteraient utiliser les transports en commun pour accéder à la capitale.**

Cet accord avec la Ville de Paris **rendait accessibles 30 parcs de stationnement périphériques, dits « parcs-relais », à un tarif réduit**, pour les trajets domicile-travail, jusqu'à septembre 2020, au service de très nombreux franciliens.

Pour autant, **sans aucune concertation ni information, et malgré la demande faite par les opérateurs de stationnement en date du 29 avril 2020, Madame la Maire de Paris a présenté les conditions d'accès à ces « parcs-relais » et les aménagements envisagés dans le centre de Paris. Ces mesures suppriment la circulation dans**

certaines voies et perturbent ainsi l'accès et l'activité, déjà fortement impactée par la crise sanitaire actuelle, de certains parcs de stationnement. Il est clair que l'objectif est de dissuader les automobilistes à utiliser leur véhicule, alors que les transports en commun ne seront pas à pleine capacité compte tenu des mesures de distanciation.

Notre fédération dénonce cette annonce politique, qui s'inscrit contre les efforts collectifs et surtout sans concertation avec des acteurs qui cherchent depuis le premier jour à trouver une solution efficace et équilibrée, associant l'ensemble des mobilités au service des franciliens.

Face à cette annonce unilatérale dont **l'intérêt politique est en contradiction avec la réalité économique** de notre secteur, les membres de notre Fédération **sont malheureusement contraints de suspendre l'accord donné à la Ville de Paris sur les parcs-relais**. Nous réitérons toutefois notre volonté d'aboutir à une solution idéale, au service des franciliens et de leur santé mais aussi de la pérennité économique de nos entreprises, qui ne saurait être oubliée.

A propos de la FNMS :

La Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) représente toute la diversité de la filière du stationnement sur voirie et en ouvrage : exploitants, privés et semi-publics, d'espace de stationnement et prestataires de services, fabricants et distributeurs de matériels de contrôle d'accès, de jalonnement dynamique, de signalétique et d'horodateurs, éditeurs de solutions logicielles de paiement, bureaux d'étude, architectes et cabinets de conseil. Elle représente près de 100 entreprises de toutes tailles et plus de 20 000 emplois directs et indirects non délocalisables.